

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

2025

Responsable Prolive Talents :

Anne Bultot
06.80.99.52.92
a.bultot@proliveformation.fr

Les consultants :

- experts de la formation tout au long de la vie
- experts multisectoriels
- Certifiés à l'Accompagnement des Transitions Professionnelles
- Formés à la psychologie

Tarif

1950 € TTC soit
(81.25 €/h)

Délai d'accès

Le calendrier individualisé est défini dès réception du bon de commande et débutera dans un délai maximum de 4 semaines

Accessibilité des personnes en situation de handicap

RCS Valenciennes
792097 305 00025
Code APE 3559 A
Enregistré auprès du préfet du Nord sous le numéro de déclaration 31590826059, ce numéro n'a pas valeur d'agrément.

Public visé

Le Bilan de compétences s'adresse à toute personne qui s'interroge sur les conditions de son évolution professionnelle, qui souhaite mieux connaître les métiers et les secteurs professionnels, coconstruire un projet réaliste et individualisé, en s'appuyant sur ses expériences professionnelles et ses engagements syndicaux et associatifs.

Conditions d'accès

L'entretien préalable avec le consultant est réalisé afin, d'analyser la demande, de vérifier de la pertinence de réaliser dans un bilan de compétences, de présenter le dispositif de ProLive Talents. Le bilan de compétence débute lors de la réception de la convention de formation et de l'acceptation du devis par les parties. Le bilan de compétence est basé sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de son bilan.

Objectif de l'action :

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre au bénéficiaire, d'identifier ses compétences, ses aptitudes et ses motivations pour définir un projet professionnel. Le projet peut intégrer une validation des acquis de l'expérience et/ou un projet de formation.

Le projet professionnel doit lui permettre de sécuriser son parcours professionnel. Il s'accompagne d'un plan d'action « concret » permettant de mettre en œuvre le projet professionnel.

Il vise aussi à développer des aptitudes, à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

Les objectifs personnalisés sont définis lors de la phase préliminaire (voir ci-dessous)

Durée

La durée totale du bilan de compétences est de 24 heures, elle inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel synchrone) et les temps de travail guidé à l'aide des supports qui sont transmis aux bénéficiaires. Les temps d'entretien sont de 18h00 et les travaux guidés de 6h00. Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.

Planning prévisionnel

Il sera joint à la convention ou à l'engagement qui sera établi selon le mode de financement.

La durée et le rythme des entretiens sont définis en fonction des objectifs du bilan et de la problématique du bénéficiaire lors de l'entretien préalable à la réalisation du bilan.

Financement

- Le bénéficiaire disposant d'un Compte Personnel de Formation et souhaitant l'utiliser pour le financement de ce bilan devra en passer commande via l'application www.moncompteformation.gouv.fr
- Prise en charge employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences
- Financement personnel (des aménagements de paiement sont envisageables)

PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES

Déroulement

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases fixées par la réglementation Article L6313-4. Il s'organise autour de 9 séances de face à face en visioconférence ou en présentiel de 2h00 sur 3 mois auxquelles se rajoutent 6 heures de travaux dirigés :

1. La phase préliminaire

Elle se déroule en deux étapes.

- La première est un entretien initial pour présenter le centre de formation et informer sur le dispositif proposé (entretien gratuit et sans engagement)
- La seconde permet l'analyse de la demande et la construction d'une alliance de travail permettant la co-construction du projet. Pendant la phase préliminaire, nous analysons la demande et définissons les objectifs sur mesure du bilan. Cette étape permet de concevoir un projet de bilan qui corresponde parfaitement à la situation, aux attentes et aux motivations du bénéficiaire. Nous établissons en collaboration avec lui/elle un support d'individualisation du bilan, fixant ainsi les objectifs personnalisés du bilan, qui serviront de référence tout au long de la démarche.

2. La phase d'investigation

Elle a pour objectif de permettre au bénéficiaire de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence :

- Inventaire des acquis de formation.
- Identification des « compétences » par l'analyse de l'expérience professionnelle et extra professionnelle
- Identification des centres d'intérêt.
- Exploration des valeurs, motivations et personnalité.
- Réflexion autour des équilibres de vie.
- Analyse métier /marché et recherches documentaires
- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles.
- Adéquation des compétences et écarts identifiés.
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

3. La Phase de conclusion

Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation.

Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels.

Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels.

Lieux

Plusieurs lieux en présentiel : Valenciennes, Lille, Paris

Les locaux garantissent la confidentialité de l'action.

Visio-conférence possible

Moyens :

Plateforme numérique pour les tests psychométriques

Carnet de bord digitalisé

mise à disposition d'ordinateur

Ressources documentaires

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs du bilan de compétences définis lors de la phase 1 sont évalués dans le document de synthèse rédigé par le consultant et remis au bénéficiaire à la fin de la phase 3.

Un rdv à 6 mois est fixé pour réévaluer la mise en œuvre du plan d'action